

Mairie de LA CHAISE-DIEU
Arrondissement de Brioude
Département de Haute-Loire

ARRETE MUNICIPAL N° 102-2026

Objet : Demande d'occupation temporaire de l'espace public

Le Maire de la commune de La Chaise-Dieu,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la demande de la Région,
Considérant qu'il appartient à l'Autorité Municipale d'assurer la sécurité
et la commodité de la circulation à l'intérieur de l'agglomération et plus
particulièrement afin de faciliter le Festival Région des Lumières.

ARRETE

Article 1 : Afin de faciliter le bon déroulement du Festival Région des Lumières,
Madame Le Maire autorise l'occupation temporaire de l'espace public
place de la Fontaine (emplacement de deux tours) et sur le trottoir devant
« La Casadéï » du **lundi 3 août 2026 à partir de 7 heures au mardi 1^{er}**
septembre 2026 20 heures.

Article 2 : La gendarmerie de La Chaise-Dieu est chargée de l'exécution du présent
arrêté.

Fait à LA CHAISE-DIEU,
Le 28 juillet 2026
Le Maire,

Armelle SAVINEL

